

# COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

## Pluies importantes – Grande région de Montréal Le Bureau d'assurance du Canada informe les assurés

Montréal, le 6 juillet 2005 – À la suite des précipitations importantes qui se sont abattues sur la grande région de Montréal, en fin de journée hier, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) tient à informer la population touchée que les dommages causés par l'infiltration d'eau ou le débordement ou le refoulement des égouts sont couverts par une garantie additionnelle au contrat d'assurance habitation, communément désignée « *Assurance complémentaire des dommages d'eau* ».

En raison de la diversité des dommages subis, nous conseillons aux sinistrés de communiquer avec leur assureur ou leur courtier, dans les plus brefs délais, afin de vérifier l'étendue de leur contrat d'assurance.

Les sinistrés doivent prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger leurs biens, éviter toute aggravation des dommages et tout risque de contamination. Le BAC encourage fortement la population touchée à observer ces quelques conseils :

- Retirer l'eau infiltrée sans tarder afin de limiter les dommages et de protéger les biens épargnés.
- Nettoyer les espaces sinistrés et les biens exposés à l'infiltration d'eau pour prévenir toute contamination.
- Conserver les factures et toutes pièces justificatives relatives aux dépenses engagées.
- Documenter les pertes par la prise de photos ou vidéo.

Par ailleurs, les dommages causés aux véhicules sont également couverts en vertu du contrat d'assurance automobile dans la mesure où les assurés ont opté pour la protection « *Tous risques* » ou « *Accident sans collision ni versement* ».

Enfin, nous tenons à insister quant à l'importance de communiquer rapidement avec son assureur ou son courtier.

Pour tout autre renseignement, nous invitons les consommateurs à contacter notre Centre d'information sur les assurances, ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Les assurés peuvent ainsi obtenir des réponses à toutes leurs questions en composant le (514) 288-6015 ou sans frais le (800) 361-5131 ou en visitant le site Web [www.trousseassurance.ca](http://www.trousseassurance.ca).

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association nationale regroupant la majorité des assureurs de dommages au pays.

-30-

**Source :** Alexandre Royer  
Conseiller en affaires publiques  
(514) 288-1563 poste 232